****

**ACTION PUBLIQUE 2022**

**&**

**REORGANISATION DES SERVICES DE L’ETAT**

**Les DIRECCTE ou la chronique d’une fin annoncée….**

**Action publique 2022 pose comme préalable à toute réforme un objectif de baisse de trois points de PIB des dépenses publiques (environ 60 Milliards d’€) et une suppression de 120 000 postes de fonctionnaires dans les trois versants de la Fonction publique (50 000 dans la Fonction publique d’Etat).**

**Dans ce contexte, l’annonce du** [**projet de loi de finances (PLF) 2019**](https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2019/pap/pdf/PLF2019.pdf) **n’a rien d’étonnant !**

Les faits parlent d’eux-mêmes et les mesures successives de baisse des crédits alloués à l’action publique, couplées à la diminution constante du nombre de fonctionnaires, ont pour conséquence de réduire le champ d’intervention de l’Etat aux seules fonctions régaliennes.

**Pour le Ministère du travail et la Mission Emploi ce sera moins 233 ETP en 2019, moins 800 ETP chez Pôle emploi et moins 550 postes à  l'Agence nationale pour la formation des adultes (Afpa).**

**Au final, le budget du ministère du Travail s'inscrit en baisse de près de deux milliards d'euros à 13,1 milliards (périmètre constant) contre 15,2 milliards d'euros en 2018 : -19, 38 % !**

Un nouveau cap est donc franchi : l’Etat devra abandonner des missions au seul motif qu’il ne peut plus les remplir. Ce qui est une évidence lorsqu’on lui a tari les moyens de ses ambitions !

**Dans les DIRECCTE des annonces de 1 000 à 1 200 postes en moins sur les 5 ans à venir dans notre ministère (BOP 155) sont faites !**

**Verdict brutal, véritable provocation, absence totale de reconnaissance : les annonces pleuvent sur les agents** [**dont les conditions de travail continuent de se dégrader**](http://www.syntef-cfdt.com/2017/04/syntef-cfdt-journee-de-mobilisation-unitaire-le-18-mai-pour-le-renforcement-des-effectifs-et-la-defense-des-missions-de-service-publ) **sans qu’une ébauche de dialogue social avec les OS ne se mette en œuvre pour trouver une solution !**

**Le SYNTEF-CFDT dénonce la violence et l’absence de toute considération envers les agents laissés pour compte, contraints à la mobilité, sans aucune mesure d’accompagnement !**

**Pour le SYNTEF-CFDT un véritable plan de transformation des compétences doit être mis en œuvre sans tarder, incluant des mesures de valorisation de la carrière des agents et excluant toute mobilité forcée.**

**Le SYNTEF-CFDT dénonce la méthode du gouvernement, celle d’une concertation factice menée par les Préfets de Région tambour battant !**

**Pour le SYNTEF-CFDT les préfigurations de réorganisation doivent être discutées dans tous les Comités Techniques des DIRECCTE avant d’être transmis aux Préfets et tous les CHSCT doivent pouvoir mener des expertises en amont des réorganisations.**

**Alors que les DIRECCTES se voulaient un guichet unique s’appuyant sur ses transversalités internes entre Pôles au service des entreprises et de leurs salariés, force est de constater que notre Ministère n’a pas joué pleinement son rôle pour mettre en œuvre cette finalité.**

**Pourtant** [**la mission d’évaluation des DIRECCTE de 2012**](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/124000215-evaluation-de-la-mise-en-place-des-direccte)préconisait déjà *« un pilotage plus intégré des Direccte en termes de gouvernance nationale, de gestion des ressources humaines et de convergence des systèmes d’information »* pour développer des *« synergies »* et améliorer le service rendu à l’ensemble des usagers.

**Avec la fin du Pôle 3E, c’est le fondement même de la création des DIRECCTE, qui est remis en question.** Si la démonstration de l’utilité des transversalités ne peut pas sauver les DIRECCTE, **que reste-t-il d’une DIRECCTE sans Pôle 3E et dont le Pôle C s’en irait ?... Le Pôle T.**

L’organisation des services déconcentrés de l’Etat en DDI (directions départementales interministérielles) à la main du Préfet n’autorise guère à penser qu’une DRT (direction régionale du travail) renaisse de ses cendres dans ce paysage de mutualisation, de rationalisation et d’économie budgétaire.

**Pour le SYNTEF-CFDT, au-delà de la question de la disparition des DIRECCTE, c’est celle de l’avenir d’un Ministère du Travail qui est aujourd’hui interrogé.**





**Le SYNTEF-CFDT s’oppose à une vision purement comptable et budgétaire de réduction de l’action publique et de ses effectifs. Pour la CFDT, la finalité de l’action publique réside dans la cohésion sociale, la lutte contre les inégalités et la solidarité nationale.**

**Il faut cesser de penser les fonctionnaires comme un coût qu’il faudrait réduire par des suppressions de postes afin d’alléger les dépenses de l’État. Pour la CFDT les agents publics sont une richesse pour la collectivité nationale.**

**Le Ministère du Travail ou la Chronologie en dix points d’une cure d’amaigrissement…**

* Présenté dans le projet de loi de programmation des finances publiques de 2018 à 2022 et dans une circulaire du Premier ministre datée du 26 septembre 2017, le programme Action publique 2022 a été lancé lors du Comité interministériel de la transformation publique (CITP) le 1er février 2018.
* Dès le 13 octobre 2017 le Premier Ministre Edouard Philippe, demandait à un groupe de 34 personnalités, le Comité d’action publique 2022, de préparer un rapport (CAP 22) sur l’évolution des missions de l’Etat en France. Un forum devant réunir usagers et agents était également lancé.

**Après la RGPP, la MAP, la Loi NotrE, l’objectif de cette nouvelle modernisation de l’administration serait de « *permettre d’améliorer la qualité des services publics, d’offrir aux agents un environnement de travail modernisé et d’accompagner la baisse de dépenses publiques* ».**

* Promis à une présentation en grande pompe, puis à un enterrement de première classe, avant d’être annoncé en kit, CAP 22 a finalement fuité dans la presse le 17 juillet.

**Depuis, les annonces ministérielles se succèdent, puis les contre-annonces, à l’image du ministère des Sports promis à une transformation en Agence avant un rétropédalage. Parce qu’avec Action Publique 2022 les agents comme les missions de l’Etat ne sont regardés que sous un seul angle : une charge dont il faut se débarrasser !**

**Fondées sur un objectif de 30 milliards d’euros d’économie d’ici 2022, les 22 propositions de CAP 22 s’attaquent à de nombreux pans de l’action publique !**

**La CFDT dénonce la logique purement comptable et budgétaire de cette réforme et demande à ce que des priorités et des choix collectifs soient enfin arrêtés :**

* **Quel modèle de société voulons-nous ?**
* **Quelles sont les demandes des usagers ?**
* **Quelle sont les moyens donnés aux agents publics ?**
* **Quelle qualité et efficacité du service public ?**
* **Quelle ambition pour le Ministère du travail**

**Pour les personnels des services Emploi du Ministère du travail, dans l’incertitude depuis plusieurs années sur l’exercice de leurs missions et dont le sens leur échappait de plus en plus, le couperet est tombé. Pour les personnels du secteur Economie l’annonce est plus violente encore.**

* [La vision par le gouvernement de la réforme de l’Etat est apparue plus clairement par deux circulaires du 24 juillet 2018 du Premier Ministre précisant en termes de déconcentration, réorganisation et mutualisations la cure d’amaigrissement de l’action publique de l’Etat.](http://www.syntef-cfdt.com/2018/08/syntef-cfdt.html)

**Le calendrier plus que contraint de cette réorganisation territoriale des services de l’Etat et de son administration centrale conduira à des prises de décisions hâtives qui réduiront fortement l’efficience des services publics. Cette réforme engendrera nécessairement une perte de motivation des équipes et une baisse de la qualité de services rendus à nos concitoyens. Ce qui sera in fine préjudiciable au développement économique et la sécurité juridique des actions relevant de notre ministère.**

* Chargés d’organiser la concertation avec les organisations syndicales, les Préfets les convient début septembre à une réunion régionale d’annonce du début de la réflexion dans les services déconcentrés, de présentation du calendrier et de promesse de revoyure pour les informer des nouveaux schémas d’organisation retenus.
* Dans les services déconcentrés des réunions d’information ou des comités techniques se tiennent dans l’urgence pour présenter les pistes de réflexion sur l’organisation de l’administration.

**Aucune marge n’est laissée au dialogue social. Les mesures d’accompagnement des agents sont toujours absentes. Pour le secteur Economie seuls des bilans de compétence, prélude à la mobilité forcée des agents vers les chefs-lieux de région sont mis en place. Des annonces de transfert d’agents du P134 (Economie) vers le P155 (Travail) sont faites sans aucune garantie statutaire ni indemnitaire.**

* Le 4 septembre [le Ministre de l’économie et des finances fait le point devant les représentants du personnel de Bercy sur son programme de restructurations](https://finances.cfdt.fr/portail/finance/actualite/a-la-une/bruno-le-maire-fait-le-point-sur-les-restructurations-dans-son-ministere-srv2_615088).

Les annonces anxiogènes d’une profonde réorganisation dans les DIRECCTE, notamment au sein des Pôles 3E, et de la mise en place « d'un plan d’accompagnement social qui permette de garantir de bonnes conditions de mobilité », comme celle de la « *mise en œuvre d’une indemnité de départ pour les agents qui souhaiteraient quitter la fonction publique et créer leur entreprise »,* attisent les craintes légitimes des agents.

**Pour le SYNTEF-CFDT notre Ministère doit mettre immédiatement en place des moyens à la hauteur de l’impact de la réforme en prenant toute la mesure de ce qui devrait être l’occasion de constituer, au-delà d’une profonde revue des missions, un véritable plan de transformation et de valorisation des compétences sans se résumer à la seule suppression comptable des postes !**

**Pour le SYNTEF-CFDT les questions de formation, d’accompagnement des agents, de reconnaissance indemnitaire, de perspectives de carrières sont autant de leviers sur lesquels il faudra agir et sur lesquelles notre Ministre doit maintenant s’engager !**

[**C’est en ce sens que nous avons saisi la Ministre du travail dans une lettre ouverte le 19 septembre.**](http://data.over-blog-kiwi.com/1/49/53/22/20180919/ob_24c221_syntef-cfdt-action-publique-2022-let.pdf)

* Fin septembre, dans certaines régions les Préfets communiquent auprès des agents des DIRECCTE en leur proposant un travail collaboratif pour remonter dès le 15 octobre leurs suggestions de réorganisations (missions à conforter, à alléger, à déléguer, etc). Sans s’engager pour autant à restituer les contributions.

* La Secrétaire générale des ministères sociaux convie les OS représentatives du secteur Travail-Emploi *pour information* le 27 septembre. Le 26 les OS du secteur Santé-Affaires sociales auront été *informés*.
* Il est prévu que les Comités techniques ministériels soient consultés *« une fois les décisions rendues »* (sic !) Le CTM travail doit se réunir début octobre.

**Mais les DIRECCTE devant rendre leur projet de réorganisation aux Préfets pour mi ou fin octobre selon les régions, ce CTM risque d’être purement formel !**

**Pour le SYNTEF-CFDT une restructuration d’une telle ampleur, menée tambour battant, ne peut se faire sans que l’ensemble des agents concernés ne soient associés aux travaux de réflexion au sein des instances de dialogue social. Ceci est fondamental dans une démarche de respect des agents et de connection avec les préoccupations de nos territoires où les services publics de l’Etat sont garants de démocratie et d’égalité.**

**Mais…** [***« ZEN Tout va bien se passer »* affiche le portail de la modernisation de l’action publique à la lettre Z de son « petit dico d’Action Publique 2022 ».**](http://www.modernisation.gouv.fr/action-publique-2022/comprendre/le-petit-dico-daction-publique-2022)

**Une provocation supplémentaire inacceptable !**